

Compte rendu réunion du conseil municipal de la commune de Vibraye du 28 Mai 2026

1- FINANCES :

- **Tarifs enfance-jeunesse**

M. Le Maire présente aux membres du conseil municipal les différents points sur lesquels ils doivent se prononcer. En l'attente des propositions de la commission « Intergénérationnel » et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de reporter son vote à la prochaine réunion.

- **Tarifs Festival Rocka Vib' 2026**

M. le Maire indique que les trois groupes suivants seront à l'affiche de l'édition 2026 du festival : Esskalibur, 21 grammes et Eiffel.

Les gobelets consignés étaient loués chaque année via un partenariat avec le Département de la Sarthe. Sur chaque gobelet vendu, le prestataire Re-Uz conservait 0.90 €, et la commune 0.10 €. Des gobelets personnalisés seront achetés cette année, ce qui permettra à la commune de récupérer la totalité de chaque vente, et de les utiliser pour d'autres manifestations.

M. le Maire propose de fixer les tarifs de la buvette, et des goodies (objets promotionnels personnalisés) qui seront proposés à la vente.

M. Ph. Gernot demande comment seront gérés les tickets d'une valeur de 0.50 €. Mme E. Sachsé Prou précise que les tickets seront de couleurs différentes pour les différencier. Certains tarifs ont été revus à la baisse car les consommations de l'édition 2025 ont été moins importantes. La vente des « goodies » vise à apporter un financement autre que celui des parrainages, tout en donnant une identité visuelle au festival. Leur achat pourrait être effectué par l'association Vibraye Evènements, sous réserve que ses statuts le permettent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les tarifs pour la buvette et les goodies du Festival Rocka Vib' 2026.

- **Programme d'accompagnement des Maisons d'Assistants Maternels – Avenant à la convention constitutive du groupement de commandes**

Vu la convention constitutive du groupement de commandes signée le 10/06/2024 entre la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille et les communes de Lavaré, Montaillé, Semur-en-Vallon, Vibraye, relative au programme d'accompagnement des Maisons d'Assistants maternels (MAM),

Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles L2113-6 et suivants,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L1414-3,

M. le Maire indique qu'un groupement de commande a été constitué en juin 2024, entre la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille et les communes de Lavaré, Montaillé, Semur-en-Vallon et Vibraye.

Il vise à conclure un marché public, pour mettre en place un programme d'accompagnement des Maisons d'Assistants Maternels (MAM). Ce dernier permet de répondre aux besoins spécifiques de ces professionnelles, en proposant un accompagnement dédié et adapté par un prestataire extérieur, expert dans le domaine de la petite enfance et de l'accompagnement d'équipe, et de soutenir les assistantes maternelles en MAM et porteurs de projet.

M. F. Pierre ajoute qu'il s'agit d'un projet pilote mis en place avec l'appui de la CAF, sous la forme d'une aide et d'un accompagnement au démarrage des MAM pour pérenniser ces structures.

M. le Maire précise que le projet communal de création d'une MAM sur la commune de Montaillé a été abandonné. Il convient donc de retirer cette commune du groupement, ce qui modifie la clé de répartition fixée initialement. Le plan de financement prévisionnel doit également être mis à jour suite aux notifications de subventions des partenaires, et à la notification du marché public.

Conformément à l'article 13 de ladite convention constitutive du groupement de commandes, les assemblées délibérantes des membres du groupement de commandes doivent délibérer de façon concordante pour approuver ces modifications.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement de commandes, tel qu'exposé ci-dessus,
- Autorise M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement de commandes.

2- PERSONNEL :

- **Création d'un poste d'apprentie CAP Accompagnement Educatif Petite Enfance (AEPE)**

M. le Maire explique qu'à la rentrée scolaire de septembre 2026, un/une jeune sera formé(e) par la commune pour préparer un CAP Accompagnement Educatif Petite Enfance (AEPE). *L'objectif est de former un/une jeune en alternance, et qu'il/elle obtienne le diplôme nécessaire pour travailler dans le domaine de la petite-enfance et de l'enfance. Le/la jeune recrutée sera rémunérée selon un pourcentage du SMIC en fonction de son âge, et il n'y aura pas de recrutement au terme de la période d'apprentissage.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de créer à compter du 28 août 2026 un poste d'apprentie CAP Accompagnement Educatif Petite Enfance sur 2 ans,
- Autorise M. le Maire ou son représentant à procéder au recrutement, à signer le contrat d'apprentissage et les documents nécessaires à ce projet.

3 – TRAVAUX :

- **Travaux en cours**

- **Voirie :**

Plusieurs équipements ont ou vont être remplacés : chaudière du gymnase Costantini, four du restaurant scolaire, chauffe-eau d'un mobile-home.

Le marquage au sol a été refait ou modifié dans différents secteurs, et de la signalisation a été posée (sortie du parking des Tribunes E. Garnier ...). Un miroir a été installé pour sécuriser le carrefour entre la rue des Sablons et la rue de la Rivière.

Le réaménagement du virage de la ZA du Bray (situé au niveau du multi-accueil et de la maison de santé pluriprofessionnelle) est à l'étude par la Communauté de Communes (création ou rénovation des trottoirs, pose de plots, marquage au sol...).

Un rendez-vous va prochainement être fixé avec le Département et Mme le Maire de Champrond pour sécuriser le carrefour entre la route de Champrond et « LaMaison.fr ». Si le caractère accidentogène du site est reconnu, les travaux pourraient être pris en charge par le Département.

Mme S. Valla confirme que cet axe est emprunté par de nombreux véhicules (salariés des entreprises du secteur) qui roulent fréquemment à vitesse excessive.

L'inventaire de l'état des routes est en cours de finalisation. Il permettra d'établir un marché global pluriannuel, en fonction des travaux à réaliser. Les trottoirs seront intégrés au projet.

- **Assainissement collectif :**

Le bilan du Schéma Directeur d'Assainissement a été présenté par le bureau d'études. Les travaux préconisés à court ou moyen terme représentent des investissements élevés, notamment le remplacement de la station d'épuration.

M. R. Cross ajoute que l'un des leviers disponibles est de réduire la quantité d'eaux pluviales qui arrive jusqu'à la station et augmente inutilement les volumes traités. Pour ce faire, chaque vibraysien a son rôle à jouer, en déconnectant leurs eaux pluviales du réseau pour qu'elles

s'infiltrerent ou soient traitées sur leur terrain. Une sensibilisation va être lancée pour soutenir cet effort collectif.

4 – DIVERS :

- **Création d'une commission « Presbytère »**

M. le Maire propose de créer une commission « Presbytère » pour la réhabilitation du bâtiment et du parc.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur proposition du Maire et après avoir pris connaissance des personnes souhaitant participer à cette commission,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de constituer une commission "PRESBYTÈRE", composée en plus du Maire de 20 adjoints ou conseillers municipaux.

- **Création d'une commission « Sécurité »**

M. le Maire propose de créer une commission « Sécurité » pour étudier les projets de création d'un réseau de vidéoprotection, et/ou d'instauration d'une police municipale.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur proposition du Maire et après avoir pris connaissance des personnes souhaitant participer à cette commission,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de constituer une commission "SÉCURITÉ", composée en plus du Maire de 11 adjoints ou conseillers municipaux.

- **Questions diverses :**

- M. R. Cross indique qu'une **boîte à idées** est disponible en ligne et à la mairie. Il présente les premiers retours obtenus :
 - Installer des casiers individuels dans le nouveau cimetière pour y entreposer du petit matériel de jardinage,
 - Créer des espaces de jeux pour les enfants et les adolescents,
 - Diffuser un plan de localisation des aires de jeux de la commune,
 - Améliorer l'insertion paysagère des tables de pique-nique,
 - Réapprovisionner les distributeurs de sacs à déjections canines et mettre en place davantage de poubelles dans les espaces publics.

Sur ce dernier point, un inventaire va être réalisé (quantité et état) pour déterminer les sites où il faudra en ajouter (si ce choix est retenu, car d'autres alternatives seront étudiées).

Un article sera publié dans le prochain Vib' Infos pour rappeler l'ensemble des gestes civiques. *M. Ph. Gernot demande qu'un rappel de la réglementation des bruits de voisinage soit effectué, notamment sur les horaires à respecter pour les travaux de jardinage et de bricolage le week-end.*

M. J. Prou précise que toutes les idées sont traitées (sous réserve que les personnes aient fourni leurs coordonnées), y compris celles qui ne sont pas évoquées en réunion de conseil municipal.

- Mme L. Guillard indique que la **trésorerie de la commune** est à ce jour de 874 000 € car 323 059 € de FCTVA ont été versés au titre des dépenses d'investissement 2025.

Une partie de la ligne de trésorerie (200 000 €) pourra donc être remboursée le 1^{er} juin prochain. Le reste le sera en septembre ou octobre, car il faut honorer les dépenses d'investissement engagées (357 900 € de restes à réaliser, et 250 000 € de participation aux travaux d'enfouissement de réseaux à régler au Département).

➤ **Festival Rock à Vib' :**

Mme E. Sachsé Prou fait appel aux membres du conseil pour assurer les tournées de distribution des affiches, et prêter main forte le jour du festival.

- M. le Maire rappelle à l'ensemble des élus qu'ils sont tenus par l'obligation de réserve. Elle impose de ne pas divulguer les informations sensibles.
- La Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille a fait le choix d'envoyer à tous les élus municipaux (qu'ils soient ou non délégués communautaires) les convocations et comptes-rendus des réunions du conseil communautaire. Ce choix leur permet d'être informés des projets et actions menés au niveau intercommunal.
- En cette période de forte chaleur, M. le Maire demande à chacun d'être vigilant envers ses proches et ses voisins. Il rappelle que les personnes fragiles ont la possibilité de s'inscrire sur le registre des personnes vulnérables. Le document est disponible dans le dernier numéro du Vib' Infos. L'inscription permet de bénéficier d'une vigilance accrue en cas de canicule.
- M. Ph. Gernot demande des précisions sur le compte-rendu de la dernière réunion du conseil municipal, car il y est mentionné un « changement des essences » (d'arbres et de végétaux) pour l'Avenue de la Gare. Il ajoute que l'aménagement prévoyait de remonter le niveau des noues pour faciliter leur entretien, en ajoutant de la terre une fois que celle en place se sera tassée. En ce qui concerne les plantations, des arbres à tige haute avaient été choisis pour ne pas gêner la visibilité des véhicules.